

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 40
N° identifiant 2023-0264

Titre Demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf) pour la réalisation de travaux de rénovation à la crèche Frimousse (Trois cités)

Rapporteur(s) Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Petite enfance - Parentalité
------------------	---

Au cœur du quartier des Trois cités, le Centre socio culturel, bâtiment vieillissant, abrite la crèche Frimousse dont la dernière réhabilitation remonte aux années 1990.

L'opération consiste à réorganiser les locaux pour sécuriser et actualiser les pratiques professionnelles (lieux de vie, dortoirs et salles de change adaptés, etc.), et mieux répondre aux besoins des familles du quartier en permettant un accueil à la journée et un accueil de courte ou moyenne durée lié à un accompagnement spécifique d'insertion sociale, de retour à l'emploi pour des parents en difficulté, situation de précarité.

Pour mettre en œuvre ce nouveau projet de vie de la crèche, une augmentation du nombre de places est prévue (passer de 24 à 30) et une extension des locaux. Les m² supplémentaires vont aussi permettre plus de cohérence et plus de souplesse dans l'organisation des activités tout au long de la journée.

Cette réorganisation offrira aussi dès l'entrée dans la crèche, un accueil plus spacieux et agréable, propice à une meilleure prise en charge de l'enfant et de sa famille. Ce sera l'occasion de développer « l'aller vers » les familles et proposer à celles qui le souhaitent un moment dédié à la parentalité. Enfin, le Relais petite enfance du quartier y disposera également d'un espace réservé à son activité (en partage avec la crèche lorsqu'il n'est pas présent).

Il s'agit de renforcer la cohésion sociale et aider au développement humain en favorisant l'intégration de tout individu et en particulier les tout-petits et leurs familles. Réhabiliter et agrandir la crèche donne un signal fort aux populations de prise en considération de leurs besoins et attentes au sein de la cité, dans leur vie quotidienne. L'ensemble devrait concourir à une plus grande visibilité de la structure pour la rendre plus attractive aux yeux de familles n'osant pas franchir le seuil de la crèche.

Ces travaux s'accompagnent d'une rénovation énergétique du bâti pour répondre au mieux à l'urgence climatique et au confort thermique des occupants. Un soin tout particulier sera apporté pour l'architecture du lieu et le choix des matériaux afin qu'ils répondent aux exigences applicables aux établissements d'accueil de jeune enfant (EAJE)(construction, aménagements, qualité de l'air intérieur, etc.).

Ce projet est inscrit au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la ville de Poitiers pour une réalisation 2022-2025.

Le coût total de l'opération est estimé à 2 423 857 € HT Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Gros œuvre	2 029 187	Subvention de la Caisse d'allocations familiales	298 200
Aménagement simple	60 000		
Équipement simple et particulier	10 000	Autofinancement	2 125 657
Honoraires	324 670		
Total	2 423 857	Total	2 423 857

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Vienne au travers de son Plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants (PIAJE), à hauteur de 298 200 € HT**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la recette correspondante, soit 298 200 €, à l'opération 1200 « Solidarité: Investissement courant », article 1321 du budget Principal.**

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

0
0
0
0

La Maire,
Léonore MONCOND'HUY
Le Secrétaire,
Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE

--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	